

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 26 juin 2014

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 4 juillet 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2014

qui ont pris part à la
délibération **35**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général
des Services*

OBJET

8

**COMPTE ADMINISTRATIF
2013 – BUDGET PRINCIPAL**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN,, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER,
ELEFTHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport
n° 9), TULOUP,*

*Membres excusés : MM. MOUSSA (pouvoir à Mme BOIRON),
MOMIN (pouvoir à Mme NOUHÈN), ALLÈS (pouvoir à
Mme GRÉLARD), CRUZ (pouvoir à Mme CAMINALE).*

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le compte administratif 2013 est présenté selon les modalités prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est conforme au compte de gestion 2013 du comptable public, qui sera également soumis à l'approbation du Conseil.

Il se présente globalement comme suit (cf. annexe 1) :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
1 – Exécution 2013	18 227 039,00 €	21 021 314,86 €	2 794 275,86 €
2 – Excédent fonc. 2012 reporté	_____	<u>1 105 323,84 €</u>	<u>1 105 323,84 €</u>
	18 227 039,00 €	22 126 638,70 €	3 899 599,70 €
INVESTISSEMENT			
3 – Exécution 2013	11 993 412,05 €	4 413 044,94 €	- 7 580 367,11 €
4 – Excédent fonc.2012 capitalisé		2 972 939,46 €	2 972 939,46 €
5 – Excédent inv. 2012 reporté	_____	<u>3 788 039,21 €</u>	<u>3 788 039,21 €</u>
	11 993 412,05 €	11 174 023,61 €	- 819 388,44 €

L'exécution du budget 2013 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2 794 275,86 € et un déficit d'investissement de 7 580 367,11 €. Le résultat de clôture propre à l'exercice 2013 s'établit ainsi à - 4 786 091,25 € (contre - 378 644,71 € en 2012), traduisant une mobilisation des réserves financières de la Ville pour le financement des grands projets d'infrastructure.

Au résultat d'exécution 2013, s'ajoute, pour respectivement 1 105 323,84 € et 6 760 978,67 €, la reprise en fonctionnement et en investissement des résultats cumulés sur les exercices antérieurs. En conséquence, le résultat global de clôture 2013, ou fonds de roulement au 31/12/2013, s'élève à 3 080 211,26 €, en baisse de 61 % par rapport à 2012. Ce dernier devra être affecté en priorité au financement des restes à réaliser à reporter sur le budget 2014 pour un montant net total de 840 343,92 € (1 249 053,92 € en dépenses et 408 710,00 € en recettes). Ces restes à réaliser correspondent à des engagements juridiques et comptables qui donneront lieu en 2014 à une dépense ou à une recette d'investissement.

Pour mémoire, au 31 décembre 2012, le fonds de roulement s'établissait à 7,8 M€. Il a été constitué au fil des exercices budgétaires précédents sous l'effet, d'une part, d'une progression des dépenses de fonctionnement contenue au niveau de l'inflation et, d'autre part, d'un dynamisme conjoncturel des recettes porté par les droits de mutations et l'éligibilité de la commune à certaines dotations de péréquation. Au différentiel de croissance charges/ressources ainsi dégagé par la gestion municipale, s'est ajouté le décalage intervenu dans la programmation initiale du projet *Deshay-Neyrard* (8 M€), qui a eu pour effet de réduire temporairement le besoin de financement des investissements et de retarder la mobilisation de l'épargne. En 2013, aux côtés d'un emprunt de 2 M€, cette dernière a largement été mise à contribution pour le financement de la construction de la nouvelle piscine et du Méridien. En 2014, associée au recours à un nouvel emprunt, l'épargne résiduelle sera mobilisée pour couvrir le programme d'équipement arrêté dans le cadre du budget primitif.

D'une manière générale, dans un contexte de resserrement sans précédent des ressources du secteur public local, l'exercice 2013 est marqué par une baisse de l'épargne brute de la Ville, toutefois limitée par un effort significatif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont la croissance a été contenue à hauteur de l'inflation (+0,9 %). En dépit de cet environnement financier contraint, la commune, grâce à de solides fondamentaux budgétaires, a pu accroître son niveau d'intervention pour renforcer les services à la population, poursuivre la construction des grands projets d'équipement et maintenir l'effort de modernisation des infrastructures de proximité.

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT (cf. annexe n°2)

A) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement, incluant les dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette et les écritures d'ordre, s'élève à 11,993 M€ contre 5,262 M€ en 2012 (3,7 M€ en 2011, 3,8 M€ en 2010). La progression des consommations constatée sur l'exercice 2013 traduit une hausse significative du volume d'équipement, qui atteint son plus haut historique avec la construction concomitante des deux grands projets du mandat précédent.

1) Si l'effort d'investissement hors grands projets est en recul de 5,6 %, les dépenses d'équipement totales, qui représentent près de 40 % des dépenses hors dette de la commune (20 % en 2012), enregistrent une forte progression pour s'établir à 11,130 M€, dont 8,846 M€ au titre des travaux de construction du Méridien et de la piscine (4,3 M€ en 2012, 2,6 M€ en 2011, 2,5 M€ en 2010, 3,0 M€ en 2009, 3,5 M€ en 2008).

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Grands projets	0,849	1,893	8,846
Autres dépenses d'équipement (hors régie)	1,742	2,420	2,284
Total dépenses réelles d'équipement	2,591	4,313	11,130

Les dépenses d'équipement retracées dans le compte administratif 2013 portent notamment sur :

- les travaux de construction de la nouvelle piscine municipale (4,833 M€) et du Méridien (4,013 M€) ; auxquels s'ajoutent 0,175 M€ de subventions affectées à l'équipement du cinéma et des locaux sociaux du Méridien ;
- les autres investissements en direction des équipements sportifs (0,179 M€), dont le démarrage du chantier de la halle de jeux pour la pratique des sports de boules au parc Bourrat, la réfection des vestiaires et sanitaires du tennis club municipal et les travaux d'éclairage au gymnase Sainte Barbe ;
- les travaux afférents aux espaces verts (0,342 M€, dont 0,287 M€ pour la création des jardins familiaux *Dufour*) ;
- les interventions en matière d'éclairage public, de voirie et de réseaux (0,322 M€, dont 0,127 M€ pour la création de deux nouveaux sanitaires publics, 0,049 M€ pour l'enfouissement des réseaux sur la boulevard Baron du Marais et 0,016 M€ au titre d'un diagnostic général de l'éclairage public) ;
- les investissements en faveur des équipements sociaux (0,301 M€, dont 0,131 M€ pour la réhabilitation de l'EAJE *Berceau du Vallon*, 0,061 M€ pour la création d'une aire de jeux extérieure à l'EAJE *Colin Colline* et 0,033 M€ pour l'aménagement du parking de la Maison de la petite enfance) ;
- les travaux dans les bâtiments scolaires (0,193 M€, dont la rénovation de la toiture de l'école Chantegrillet, les travaux de consolidation du mur de l'école de la Gravière et l'aménagement du câblage informatique des locaux) ;
- les investissements informatiques (0,122 M€, dont 0,067 M€ au titre du schéma directeur informatique 2011-2015 et 0,016 M€ au titre de l'équipement des écoles) ;

- les études relatives au programme d'accessibilité des ERP (0,043 M€) ;
- la mise en conformité des transformateurs électriques, la mise aux normes des installations en matière d'électricité et d'incendie, la rénovation des chaufferies, les diagnostics amiante, les travaux de sécurisation des balmes, les travaux d'enrobé au cimetière.

Le taux de réalisation des crédits d'équipement votés au budget 2013, y compris les restes à réaliser à reporter sur le budget 2014 pour un montant de 1,249 M€, s'élève à 86 %, contre 78 % en 2012. Ces restes à réaliser, qui correspondent à des contrats en cours d'exécution, concernent principalement la construction de la halle de jeux pour la pratique des sports de boules (0,556 M€), le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville (0,183 M€), le schéma directeur informatique (0,084 M€), le plan *sanitaires publics* (0,061 M€) et les travaux d'éclairage du parking du Méridien (0,054 M€).

Les crédits ouverts au budget 2013 qui n'ont donné lieu ni à réalisation, ni à report dans le cadre des restes à réaliser, représentent un volume de 1,403 M€. Ils se rapportent pour plus de 0,900 M€ aux grands projets. Ces derniers font en effet l'objet d'une gestion en autorisations de programme en application de laquelle, par exception, les crédits engagés non consommés ne sont pas reportés mais soldés avant d'être réinscrits sur un exercice ultérieur. En l'espèce, ces crédits ont été réinscrits au budget 2014 et ont été consommés dans les premières semaines de l'année. Quant aux crédits non consommés gérés hors autorisation de programme, ils sont notamment liés : à l'enveloppe provisionnelle réservée aux acquisitions foncières (0,300 M€), à la réhabilitation du hangar du cimetière (0,100 M€), aux travaux sur le vide sanitaire de l'école Chassagne (0,060 M€) et à la réfection de la toiture de l'école Châtelain (0,050 M€).

Enfin, il est rappelé que le vote du compte administratif emportera approbation de la situation des crédits de paiement des autorisations de programme au 31/12/13, à jour des dépenses définitives constatées à la clôture de l'exercice 2013 (cf page 112 du fascicule budgétaire).

2) A ces dépenses d'équipement, s'ajoutent, en section d'investissement, les opérations de nature financière. Celles-ci retracent les écritures relatives au remboursement du capital de la dette et au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) qui, chaque année depuis 1999, fait l'objet d'un tirage et d'un remboursement à hauteur de son montant plafond.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Remboursement en capital du CLTR	0,793	0,640	0,488
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,147	0,149	0,190
Total remboursement en capital de la dette	0,940	0,789	0,678

En 2013, conformément au besoin d'emprunt de 7 M€ programmé sur la période 2013-2014, un contrat de prêt de 2 M€ souscrit en 2012 auprès de la Caisse d'Épargne a été mobilisé (taux fixe de 4,68 % sur 20 ans). En conséquence, le remboursement en capital de la dette hors CLTR augmente de 27 % par rapport à 2012. Compte tenu de la baisse du plafond mobilisable au titre du CLTR, les dépenses relatives au capital de la dette sont toutefois globalement en baisse de 15 %.

Hors CLTR, le capital restant dû au 31 décembre 2013 s'établit à 2,7 M€, soit 121 € par habitant. Dans ces conditions, la Ville dispose des marges de manoeuvre nécessaires pour mobiliser un emprunt maximum de 5 M€ en 2014 afin de couvrir son programme d'équipement et achever la réalisation des grands projets.

B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors reprise du résultat 2012 et hors crédits d'ordre (dotations aux amortissements notamment), les recettes d'investissement s'élevèrent à 3,687 M€, contre 1,237 M€ en 2012. Cette évolution résulte, d'une part, du recours à l'emprunt et, d'autre part, d'une hausse des subventions d'équipement et de l'attribution perçue au titre du FCTVA. Les principales recettes d'investissement 2013 sont ainsi les suivantes :

- Emprunt de 2 M€ mobilisés auprès de la Caisse d'Epargne ;
- CLTR mobilisé pour un montant de 0,335 M€ (0,488 M€ en 2012) ;
- Fonds de compensation de la TVA versé au titre des dépenses d'équipement 2012 (0,636 M€ contre 0,406 M€ en 2012) ;
- Taxe d'aménagement perçue à hauteur de 0,024 M€ (0,030 M€ en 2012) ;
- Subventions d'équipement versées pour un montant de 0,690 M€ (0,312 M€ en 2012) : subvention du Département au titre de la tranche 2012 du contrat pluriannuel pour le financement de la nouvelle piscine (0,337 M€) et du Centre social (0,050 M€ - projet Méridien), acomptes de la CAF pour le Centre social et l'EAJE *Copains d'Abord* (0,180 M€ - projet Méridien), acompte sur subvention de la Région pour le financement du cinéma (0,045 M€ - projet Méridien), acompte sur subvention du Grand Lyon pour la création des jardins familiaux *Dufour* (0,062 M€), subvention de la DRAC pour le diagnostic sanitaire de l'Aqueduc (0,012 M€), participation de la CAF pour l'équipement du local jeunes de la Gravière (0,002 M€), participation du Département pour l'acquisition d'instruments par le Conservatoire de Musique et de Danse (0,001 M€).

C) LE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

Comme indiqué en introduction du présent rapport, le résultat global d'investissement 2013 s'établit à - 819 388,44 € et se constitue comme suit :

- résultat d'investissement propre à l'exercice 2013	- 7 580 367,11 €
- résultat de fonctionnement 2012 capitalisé	+ 2 972 939,46 €
- résultat d'investissement 2012 reporté (dont quote-part de résultat du syndicat intercommunal des écoles de Beaunant)	+ 3 788 039,21 €
	<hr/>
	- 819 388,44 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (cf annexe n°3)

Elles couvrent l'action au quotidien menée au service de nos concitoyens et portent principalement sur :

- le travail réalisé par le personnel communal (charges de personnel – chapitre 012) ;
- les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services et des équipements municipaux (charges à caractère général – chapitre 011) ;
- les actions d'intérêt municipal conduites par des tiers avec l'appui financier de la Ville (charges de gestion courante – chapitre 65).

Elles enregistrent en outre :

- l'attribution de compensation relative à la taxe professionnelle unique versée chaque année au Grand Lyon, la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ainsi que, le cas échéant, le prélèvement à intervenir au titre de la loi SRU (atténuations de produits – chapitre 014) ;
- les frais financiers relatifs aux intérêts de la dette et à la gestion de trésorerie (charges financières – chapitre 66) ;
- les dépenses à caractère ponctuel et notamment les subventions versées aux bailleurs sociaux pour la promotion du logement social sur le territoire (charges exceptionnelles – chapitre 67) ;
- les amortissements qui, échelonnés dans le temps, constatent en fonctionnement la dépréciation en valeur du patrimoine et permettent, par l'inscription de crédits de recettes d'un montant équivalent en investissement, d'assurer le renouvellement de celui-ci. Il s'agit d'écritures d'ordre, liées au bilan, qui ne donnent lieu à aucun flux financiers (chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections).

En 2013, le montant total des dépenses de fonctionnement se monte à 18,227 M€ contre 18,067 M€ en 2012, soit une hausse de 0,88 %.

Les dépenses réelles s'élèvent quant à elles à 17,590 M€, contre 17,434 M€ en 2012. Elles marquent ainsi une progression de 0,90 %.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Total dépenses réelles de fonctionnement	16,818	17,434	17,590
<i>évolution N/N-1</i>		3,7%	0,9%

Le taux de réalisation des dépenses réelles votées au budget (hors dépenses imprévues) s'établit à 96,5 %, dont 94,5 % sur le chapitre 011 et 97,1 % sur le chapitre 012 (cf. annexe n°4). Ce niveau d'exécution reflète la pleine capacité de la Ville à mener à bien ses projets, dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé. Le montant des inscriptions budgétaires n'ayant pas donné lieu à réalisation est de 0,636 M€, dont 0,141 M€ relatifs aux chapitres dépenses exceptionnelles et intérêts de la dette.

L'analyse des chapitres de dépenses fait ressortir les principaux éléments suivants :

1 - Les charges à caractère général – chapitre 011 (cf annexe n°5)

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en œuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente 20 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 011	3,376	3,645	3,576
<i>évolution N/N-1</i>		8,0%	-1,9%

Après la réalisation de projets ponctuels ayant pesé sur les crédits du chapitre en 2012 (réhabilitation en régie de l'EAJE *Berceau du Vallon*, numérisation des actes de l'état civil, expérimentation de la médiation sociale, lancement de l'Agenda 21 et du nouveau site Internet), les charges à caractère général, sous l'effet de l'effort de réallocation des moyens, diminuent de près de 2 % en 2013 (- 69 K€).

✓ les principaux postes de dépenses à la hausse :

- les assurances, en raison des contrats dommage-ouvrage et tous risques chantier souscrits pour la construction de la nouvelle piscine municipale (+ 58 K€) ;
- les fluides, dont la progression, malgré une hausse des prix du gaz et de l'électricité de l'ordre de 5 %, a été contenue à + 1,7 % (+ 14 K€), grâce notamment à la stratégie d'optimisation des consommations d'électricité, la baisse du prix des carburants et l'impact de la fermeture du bassin d'été de la piscine ;
- les frais de télécommunications, en hausse de 38 % (+ 21 K€), en raison du paiement pour la période 2011-2013 des frais relatifs à l'augmentation du débit de la liaison internet de la Ville, nécessaire notamment au bon fonctionnement des portails usagers ;
- les frais de publication, suite à la nouvelle périodicité mensuelle du *Mosaïque* (+ 22 %, soit + 10 K€) ;
- les transports collectifs, en raison de l'augmentation du nombre de sorties scolaires organisées (+ 6 %, soit + 5 K€).

✓ Les principaux postes de dépenses à la baisse :

- Diminution des travaux réalisés en régie par les équipes du centre technique municipal, après une année 2012 marquée par la réhabilitation de l'EAJE *Berceau du Vallon* (-52 K€) ;
- Baisse de l'enveloppe des autres dépenses courantes (-113 K€) : affranchissement, honoraires, catalogues et imprimés, fêtes et cérémonies, fournitures, frais divers, déplacements, contrats de prestations de service, cotisation FIPH, etc.

• **2 - Les charges de personnel - chapitre 012** (cf annexe n°6)

Les charges de personnel, qui représentent 50 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, s'élèvent à 8,784 M€ contre 8,802 M€ en 2012, soit une baisse de 0,21 %.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 012	8,567	8,802	8,784
<i>évolution N/N-1</i>		2,7%	-0,2%

Le redéploiement des moyens humains au profit des priorités définies par la municipalité a permis une diminution des dépenses de personnel (- 0,21%). Cette évolution s'explique plus particulièrement :

✓ par une baisse du volume des rémunérations de 1,01 %, résultant des effets conjugués de :

- l'évolution réglementaire des carrières ou «Glissement Vieillesse Technicité » ;
- la revalorisation du SMIC et, par suite, de la rémunération des agents positionnés sur les premiers échelons de la catégorie C ;
- la participation à la protection sociale complémentaire des agents à compter du mois d'octobre 2013
- l'impact en année pleine des dispositifs *Orchestre à l'école* et *Orchestre au Conservatoire*
- la fermeture du bassin d'été de la piscine en lien avec les travaux de construction du nouvel équipement
- l'absence de nouvelles réformes statutaires
- l'absence de scrutins électoraux

✓ par une hausse de 1,46 % des charges sociales, résultant des effets conjugués de :

- l'augmentation des taux de cotisations suivants : CNRACL, IRCANTEC, régime général pour les accidents du travail, assurance du personnel, CNFPT
- la baisse du coût des validations de services, mécanisme conduisant l'employeur à reverser des sommes aux régimes spéciaux de retraite lorsqu'un agent contractuel devenu titulaire souhaite que ses années accomplies en tant que non-titulaire soient prises en compte par la CNRACL

3 - Les « atténuations de produits » - chapitre 014 enregistrent l'attribution de compensation versée au Grand Lyon, le prélèvement SRU et, depuis 2012, la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce chapitre représente aujourd'hui plus de 12 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 014	1,963	2,002	2,159
<i>évolution N/N-1</i>		2,0%	7,8%

- ◆ Au titre de l'attribution de compensation (+ 0 %, soit + 0 K€)

En raison de l'absence de prélèvement SRU en 2012, l'attribution de compensation de la taxe professionnelle unique a été versée au Grand Lyon pour son montant plafond (1,982 M€, comme en 2012).

- ◆ Au titre du prélèvement SRU (+ 116 K€)

Il est rappelé que la Ville participe annuellement au financement du logement social, soit par le soutien financier accordé aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit est reversé au Grand Lyon. Ce dispositif établit une mutualisation des objectifs de production de logements sociaux entre communes, permettant de tenir compte de façon plus souple des contraintes physiques ou relevant des capacités d'urbanisation propres à chaque commune.

En 2013, le montant brut du prélèvement a été notifié à la Ville pour 151 K€, et minoré d'une partie des aides en faveur du logement social accordée en 2011, soit un prélèvement net à la charge de la commune de 116 K€. Le montant brut du prélèvement augmente de 47 % par rapport à 2012. Le taux de logements sociaux n'ayant pas diminué sur le territoire communal, cette hausse est strictement mécanique et résulte d'un effet collatéral de la réforme des modalités de calcul du potentiel fiscal. Le montant brut du prélèvement à verser par logement social manquant est en effet égal à 20 % du potentiel fiscal par habitant de la collectivité. Or, suite à la réforme intervenue en 2012, le potentiel de la commune a enregistré une hausse de 46 %.

- ◆ Au titre de la contribution au FPIC (+ 204 %, soit + 40 K€)

Compte tenu de la montée en charge programmée du volume de ce fonds de péréquation horizontal, auxquels le Grand Lyon et la quasi-totalité de ses communes membres sont contributeurs, la participation de la Ville a été fixée à 60 K€, contre 20 K€ en 2012.

Au regard de ces éléments, les consommations totales du chapitre 014 se montent à 2,159 M€, en hausse de près de 8 % par rapport à 2012 (+ 157 K€).

4 - Les autres charges de gestion courante – chapitre 65 (cf annexe n°7)

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Il enregistre en outre les frais relatifs aux élus (indemnités, formations, cotisations, frais de mission, etc.) ainsi que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Ces dépenses représentent 17 % du budget de fonctionnement de la commune.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 65	2,850	2,940	2,962
<i>évolution N/N-1</i>		3,1%	0,8%

En 2013, les dépenses s'élèvent à 2,962 M€, contre 2,940 M€ en 2012, soit une progression de 0,8 % (+ 22 K€).

Cette évolution repose principalement sur :

- le maintien de la subvention versée au CCAS pour un montant de 1,200 M€, soit près de 50 % de son budget principal, afin d'accompagner la prise en charge des fidésiens en situation précaire et de renforcer l'offre d'accueil en direction la petite enfance (extension de la capacité d'accueil de l'EAJE *Berceau du Vallon* et ouverture du *Lieu d'accueil parents enfants*). Il est rappelé par ailleurs que le CCAS, via son budget annexe, assure la gestion de la Résidence pour personnes âgées *Beausoleil* ;
- la contribution budgétaire au SAGYRC pour la mise en œuvre du programme hydraulique de lutte contre les inondations, arrêtée à 258 K€ (+ 5 %, soit + 13 K€) ;
- la hausse des subventions aux associations (+ 1,3 %, soit + 12 K€) ;
- la revalorisation du forfait versé aux écoles privés (+ 6,3 %, soit +10 K€), en raison de la hausse du nombre d'élèves ;
- l'augmentation de la participation au FONJEP au titre de la contribution au financement des MJC (+ 3 %, soit + 2 K€) ;
- l'assujettissement des indemnités d'élus aux cotisations de sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2013 (+ 17 K€) ;
- la diminution des admissions de créances irrécouvrables ou éteintes (- 8 K€) ;
- l'absence de Biennale de la Danse (- 27 K€) ;

5 - Les frais financiers (chapitre 66), d'un montant de 0,101 M€ (0,037 M€ en 2012), sont en hausse compte tenu d'un emprunt de 2 M€ levé en mars et avril 2013 auprès de la Caisse d'Epargne (taux fixe de 4,68 % sur 20 ans). Ce prêt s'inscrit dans la programmation d'un volume d'emprunt maximum de 7 M€ à mobiliser sur la période 2013-2014, tel que prévu dans la prospective financière et le débat d'orientation budgétaire de décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, les frais financiers représentent 0,6 % des dépenses de fonctionnement, la Ville disposant encore d'un ratio d'endettement très inférieur aux moyennes nationales.

6 - Les charges exceptionnelles (chapitre 67) se montent à 0,008 M€.

7 - Les dotations aux amortissements (chapitre 042 – compte 6811), dont l'évolution est conditionnée par le profil d'amortissement du patrimoine et par les entrées et sorties affectant l'inventaire comptable, s'établissent à 0,637 M€, contre 0,633 M€ en 2012. Cette dépense d'ordre génère une recette d'investissement de même nature et de même montant (sans flux financiers).

En conclusion, la progression totale des dépenses réelles de fonctionnement ressort en 2013 à + 0,90 %.

Pour compléter le regard sur les évolutions ci-avant présentées, une analyse des dépenses de la commune par politique d'intervention est proposée en annexe n°8.

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (cf annexe n°9 et 9 bis)

Hors reprise de l'excédent de fonctionnement 2012 et d'une quote-part du résultat du syndicat intercommunal des écoles de Beaunant pour un total de 1,105 M€, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 21,021 M€, en recul de 0,09 % par rapport à 2012 (21,040 M€).

Les recettes réelles augmentent, quant à elles, de 0,02 % (20,925 M€, contre 20,921 M€ en 2012).

Cette atonie des ressources communales, appelée à perdurer dans les exercices à venir, constitue un fait inédit qui s'inscrit dans le prolongement de la décroissance des recettes observées depuis 2011. Cette tendance s'explique principalement par le gel des dotations de l'Etat, la perte des dotations de péréquation et l'effondrement des droits de mutations.

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Total recettes réelles de fonctionnement	20,610	20,921	20,925
<i>évolution N/N-1</i>		1,5%	0,0%

Le taux de réalisation des crédits de recettes s'établit à 102,4 % (cf. annexe n° 4). Ce taux est l'expression du respect des règles obligatoires relatives à l'équilibre et à l'exécution des budgets locaux. En vertu de ces dernières, les recettes dont le principe est incertain ne peuvent faire l'objet d'aucune inscription au budget (subventions non notifiées, lignes budgétaires relatives aux produits exceptionnels, etc.). Quant aux ressources dont le principe est acquis mais dont le montant est incertain, elles doivent faire l'objet d'une estimation en fourchette basse (droits et taxes, rôles supplémentaires, produits des services, etc.). En effet, la loi et les principes de bonne gestion des deniers publics interdisent de gager des dépenses sur des recettes ne présentant qu'un caractère hypothétique.

En 2013, les recettes encaissées ont ainsi été supérieures de 0,493 M€ au montant des crédits votés au budget. Les ressources perçues pour un montant supérieur à celui des inscriptions prévisionnelles sont principalement : le Fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle qui, suite à une évolution législative, a fait l'objet d'une double attribution exceptionnelle (+ 0,169 M€), les contributions directes (+ 0,153 M€ : produit définitif encaissé supérieur de 0,090 M€ au montant prévisionnel notifié par les services fiscaux + 0,063 M€ de rôles supplémentaires) et les droits de mutations (+ 0,079 M€).

L'analyse des principaux chapitres de recettes fait ressortir les conclusions suivantes :

1 – Produits des services et du domaine : 1,275 M€ (chapitre 70)

Ce chapitre représente 6 % des recettes de fonctionnement de la commune. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, etc.) et domaniales (cimetière, logements, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 70	1,250	1,375	1,275
<i>évolution N/N-1</i>		10,0%	-7,3%

En 2013, le produit perçu auprès des usagers enregistre un recul de 7 % (- 100 K€) sous l'effet, notamment :

- d'une baisse des recettes de la piscine, liée à la construction du nouvel équipement et à la fermeture du bassin d'été (- 69 K€) ;
- de la diminution du nombre de caveaux d'avance vendus au cimetière (- 15 K€) ;
- d'une léger recul du nombre de repas servis en restauration scolaire (- 12 K€) ;
- de la stabilisation des autres produits, notamment au Conservatoire de Musique et à la bibliothèque.

2 – Impôts et taxes : 14,921 M€ (chapitre 73)

Ce chapitre représente plus des deux tiers des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des impôts locaux versés par les entreprises et les ménages fidésiens, au titre des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 73	14,453	14,709	14,921
<i>évolution N/N-1</i>		1,8%	1,4%

La décroissance du produit des impôts et taxes se poursuit en 2013 avec une progression limitée à 1,44 % (+ 0,212 M€) :

- Le produit des contributions directes a augmenté de 3,4 % (+ 0,424 M€) et s'élève à 13,072 M€. Cette hausse s'explique, d'une part, par les constructions ou extensions de bâtiments à usage professionnel ou d'habitation sur le territoire communal (+1,3 %, contre + 0,9 % en moyenne sur les 4 années précédentes) et, d'autre part, par le taux de revalorisation forfaitaire des bases fixé par le législateur à + 1,8 %, comme en 2012. Le produit perçu comprend en outre, pour 0,063 M€, celui des rôles supplémentaires et complémentaires, issu de régularisations intervenues en cours d'année.
- Après deux années consécutives de recul (-1 % en 2008 et -18 % en 2009), les droits de mutations, portés par les mesures de soutien à l'immobilier et le moindre attrait des placements boursiers, ont connu un net rebond en 2010 et 2011, avec une progression respective de 19 % et 18 %, pour une ressource annuelle atteignant 1,270 M€. Toutefois, la tendance s'est depuis à nouveau inversée avec la suppression de certains dispositifs de relance du marché et l'aggravation de la crise économique. Ainsi, en 2012, la baisse du volume des ventes et l'infléchissement des prix sur le territoire ont entraîné un recul de 9,5 % de la taxe perçue par la Ville. En 2013, la détérioration du marché s'est accélérée avec un produit en baisse de 22,6 % (0,890 M€, soit - 0,260 M€ par rapport à 2012).
- La dotation de solidarité communautaire est en hausse de 8,1 % (0,517 M€ contre 0,477 M€). En 2012, le potentiel financier réformé des communes n'ayant été publié qu'en cours d'année, la répartition de l'enveloppe a été réalisée par le Grand Lyon sur la base d'anticipations et présentait donc un caractère provisoire. Le montant de l'attribution 2013 intègre ainsi pour partie les effets d'une régularisation sur exercice antérieur.

- Les autres droits et taxes augmentent de 2,5 % (0,445 M€ contre 0,434 M€ en 2011) en raison, principalement, d'une forte croissance du produit de la taxe sur l'électricité, lequel, perçu en 2013 pour 0,355 M€ (+ 6,2 %), est fonction de la quantité d'énergie consommée par les entreprises et les ménages Fidésiens.

3 – **Dotations et participations : 4,511 M€ (chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente plus de 20 % des recettes de la section.

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Chapitre 74	4,672	4,610	4,511
évolution N/N-1		-1,3%	-2,1%

Le montant des dotations et participations diminue pour la 2ème année consécutive (-2,13 %, soit - 0,099 M€), traduisant les effets du recul des financements de l'Etat et la perte progressive des dotations de péréquation. A noter que sans une double perception exceptionnelle du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, les ressources du chapitre afficheraient un recul de 6 % (- 0,268 M€). Ce repli est appelé à s'accroître en raison, d'une part, de la diminution nationale des dotations de l'Etat programmée par le *Pacte de confiance et de responsabilité* et, d'autre part, de la poursuite de la perte des dotations de péréquation.

- Les dotations de l'État ont ainsi diminué de 4,8 % (- 0,191 M€). Elles se montent à 3,810 M€ et comprennent notamment :
 - La dotation forfaitaire : 2,846 M€ (2,903 M€ en 2012)
 - La dotation nationale de péréquation (DNP) : 0,410 M€ (0,465 M€ en 2012)
 - La dotation de solidarité urbaine (DSU): 0,152 M€ (0,182 M€ en 2012)
 - Les dotations de compensation des exonérations de fiscalité locale votées par le législateur : 0,378 M€ (0,416 M€ en 2012)

En 2013, les collectivités sont associées à l'effort de réduction du déficit public au travers du gel, pour la troisième année consécutive, de l'enveloppe des concours de l'Etat. Au sein de cette enveloppe fermée, certaines dotations continuent à progresser selon des index spécifiques tandis que d'autres, variables d'ajustement, diminuent pour assurer le respect de la norme d'évolution « 0 % en valeur » de l'enveloppe. Pour cette raison, la dotation forfaitaire ainsi qu'une partie des dotations de compensations fiscales de la Ville ont diminué. Ces diminutions ont permis de financer la croissance des dotations de péréquation, auxquelles la commune n'est plus éligible suite à la réforme des modalités de calcul du potentiel financier intervenue en 2012. Elle bénéficie ainsi, pour la DSU et la « part majoration » de la DNP, d'une garantie de sortie dégressive échelonnée sur 3 ans, au titre de laquelle elle a perçu 75 % du montant des attributions 2011. Par ailleurs, si la Ville reste pour l'instant éligible à la « part principale » de la DNP (0,306 M€), cette dernière subit depuis 2012 une baisse annuelle plafonnée à -10 %.

- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est une enveloppe répartie par le Département dans une logique de réduction des écarts de richesses sur le territoire. Cette enveloppe était auparavant alimentée par un écrêtement du produit de la taxe professionnelle perçue par les communes disposant sur leur territoire d'établissements exceptionnels. Suite à la suppression de cette taxe, l'enveloppe du FDPTP est devenue une dotation de l'Etat, dont le montant est impacté par la baisse des compensations des exonérations fiscales. Le principe de la répartition du Fonds selon des critères fixés par l'assemblée

départementale est néanmoins maintenu. En 2013, la Ville a perçu une attribution de référence d'un montant de 0,169 M€, en recul de 13 % par rapport à 2012. Néanmoins, dans le même temps et à titre exceptionnel, elle a bénéficié d'une seconde attribution du même montant. En effet, la loi prévoit désormais que les ressources du Fonds ne sont plus réparties en année N+1, comme auparavant, mais en N. Les collectivités bénéficient de ce fait d'un effet de rattrapage.

- Les autres subventions et participations (0,364 M€) sont en baisse de 12,3 %, principalement en raison des subventions perçues du FEDER et de l'Etat en 2012 au titre de la démarche Agenda 21 menée par la Ville (0,075 M€). A noter, par ailleurs, la reconduction de la subvention du Département en direction du Conservatoire de Musique pour le schéma de développement des activités artistiques (0,146 M€), la participation départementale au dispositif *Orchestre au Conservatoire* (0,012 M€) et au pilotage du réseau SOL (0,018 M€ pour la période 2012-2013) ainsi que la participation de la CAFAL au financement du contrat enfance jeunesse (0,097 M€).

4 – Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent essentiellement le produit des loyers communaux. En 2013, les recettes du chapitre se montent à 0,069 M€, en baisse de 7 % en raison d'un changement d'exploitant au local commercial de la Gravière.

5 – Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'établissent quant à eux à 0,014 M€.

En conclusion, fait inédit pour le budget communal, l'exercice 2013 est marqué par une absence de croissance des recettes de fonctionnement (+ 0,02 %). Compte tenu de la réduction à venir des financements de l'Etat, cette contraction structurelle des moyens de la Ville est appelée à s'accroître.

C) LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE 2013

L'excédent global de fonctionnement 2013 ressort à 3 899 599,70 €. Il est constitué :

- de l'excédent 2012 reporté et de l'intégration d'une quote-part du résultat du syndicat intercommunal des écoles de Beaunant : 1 105 323,84 €,
- du résultat propre à l'exercice 2013, soit 2 794 275,86 €, lui-même formé :
 - par l'excédent recettes-dépenses (ordre et réel) voté au budget (=virement).....1 704 409,10 €
 - par les recettes (ordre et réel) supplémentaires réalisées.....375 717,46 €
 - par les dépenses (ordre et réel) non réalisées.....714 149,30 €

En synthèse, l'exécution 2013 fait apparaître les soldes de gestion suivants :

→ Dépenses réelles de fonctionnement

2012 = 17,434 M€	} + 0,90 %
2013 = 17,590 M€	

→ Recettes réelles de fonctionnement

2012 = 20,921 M€	} + 0,02 %
2013 = 20,925 M€	

Les recettes de fonctionnement, sous l'effet du recul des dotations de l'Etat, de la perte des dotations de péréquation et de la baisse des droits de mutations, progressent moins rapidement que les dépenses de même nature. L'évolution de ces dernières a toutefois été contenue au niveau de l'inflation grâce aux efforts d'optimisation des charges courantes. Ce différentiel de croissance entraîne une diminution de l'épargne brute (- 4,4%), qui se maintient néanmoins encore à un niveau important. Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) s'élève ainsi à près de 16 %. Elle permet à la Ville de couvrir les dotations aux amortissements, de rembourser le capital de la dette et de financer sur ses ressources propres une part significative de ses projets d'équipement.

	<u>CA 2012</u>	<u>CA 2013</u>
Dépenses gestion	17,389	17,481
Recettes gestion	<u>20,909</u>	<u>20,911</u>
= <u>Épargne gestion</u>	3,520	3,430
+ Résultat financier	-0,037	-0,101
+ Résultat exceptionnel	<u>+0,005</u>	<u>+0,006</u>
= <u>Épargne brute</u>	3,487	3,335
- Remboursement emprunt (dont CLTR pour sa charge nette)	<u>0,302</u>	<u>0,342</u>
= <u>Épargne nette</u>	3,185	2,993

L'annexe n°10 présente un tableau synoptique retraçant l'évolution des soldes de gestion et des équilibres financiers sur la période 2003-2013.

Le compte administratif 2013 relevant exclusivement des opérations effectués par un précédent Maire, la séance est présidée par le Maire actuellement en fonction (TA Nice, 2 août 1985).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention, 3 voix contre),
APPROUVE le compte administratif 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI